Mariage dissous Jugement de divorce du juge aux offaires familiales de Tribunal de grande instance de Mont-de-Marson (Loudes) rendu le 05 novembre 2019. ACTE N ° 4 Apposée le 20 décembre 2019. MARIAGE n° 1 LEROUX Xavier, Raymond, Gabriel et LASCANO Christel, Marie Le trois Juillet deux mil dix à quinze heures trente, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune---LEROUX Xavier, Raymond, Gabriel Gendarme, né à CORDES (Tarn), le sept novembre mil neuf cent soixante six, domicilié à LATESTE DE BUCH (Gironde) 22 rue Edmond Dore Cazaux fils de Leroux Gabriel Alfred, Jean, décédé, et de PONS Edmé Raymonde, décédée; célibataire; d'une part et, LASCANO Christel, Marie, Gendarme, née à BIARRITZ (Landes), le vingt-deux décembre mil neuf cent soixante neuf, domiciliée à LATESTE DE BUCH (Gironde) 22 rue Edmond Dore fille de LASCANO Jean Marie, retraité, et de OLHAGARAY Martine, retraitée; domiciliés à PISSOS (Landes); d'autre part. Les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage------Xavier, Raymond, Gabriel LEROUX et Christel, Marie LASCANO ont déclaré l'un après l'autre, vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Laurence ELISABETH, Gendarme, domiciliée à MIOS (Gironde), et de Pierre-François VRECK, Gendarme, domicilié à MIOS (Gironde); témolis majeurs.----Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont signé avec Nous, Alain DUPRAT, Maire- Adjoint, Officier de l'Etat -Civil -----Copie certifiée conforme au regilitre d'Etat-Civil la République de nont de nouseur en diate du 2 nois lav, en ce seus que : l'interesse de prénome Christelle, Navie Rectifié par décision du precureur de la République de 10 de Marsar en date du 2 octobre 2013 en ce sens que: le département de naissaire de l'époise est Pyrénées Atlantiques